Commission des pétitions

Rapport de séance, Pétition du Collectif citoyen et apolitique par M^{me} Mireille Andrist et crts : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit! »

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents: M. Quentin Beausire; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30); M.

Georges-André Clerc; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30); M. Gianfranco Gazzola; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40); Mme Anita Messere; Mme Paola Richard de Paolis; Mme Françoise Piron;

Mme Graziella Schaller;

Membres excusés : Mme Marlène Voutat

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

<u>Municipale concernée</u>: Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

M. Patrick Etournaud, chef du service Route et Mobilité

<u>Pétitionnaire</u>: Monsieur André Blanc

Madame Jacqueline Augsburger

Rapportrice: Mme Paola Richard De Paolis

La séance a lieu le 11 mars 2021 dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h00-19 h20

La Présidente accueille les pétitionnaires et leur explique la procédure.

Mme Mireille Andrist explique que la pétition porte sur les rues de la Grotte, du Midi et du Petit Chêne. Ce tronçon a 43 établissements publics avec un trafic intense de véhicules de livraison que cela implique. Lorsque l'opéra donne ses représentations il n'y a plus de places de parcs extérieures pour les habitants du quartier. C'est sur cette partie de tronçon que la Municipalité a instauré une zone de rencontre. Les pétitionnaires estiment que la Municipalité s'est trompée de cible : cela porte préjudice aux 420 habitants de la rue Beau-Séjour les 23 habitants de la rue Charles-Monnard et les 196 de la rue du Midi. Il n'y a pas d'habitants à la rue de la Grotte. Des sondages de satisfaction auraient été faits sur la rue du Midi et rue de la Grotte mais comme elles ne sont pas impactées par les mesures, cela n'a pas de sens.

Mme Carine Cohen dit que la diminution du nombre de places lèse les habitants au bénéfice d'un macaron. Ces places sont utiles pour les proches aidants ou les médecins qui doivent tourner longuement pour trouver une place. Les habitants doivent parfois se résoudre à se garer loin de leur logement et ressortir le soir pour rapprocher leur véhicule. L'introduction du mobilier urbain a deux fonctions : servir de chicane et limiter le nombre de places de stationnement. Cela attire des noctambules bruyants et qui laissent des détritus. Les pétitionnaires demandent de retirer le mobilier urbain dont certaines installations sont à hauteur des pots d'échappement des véhicules et de restaurer les places de parc.

Questions aux pétitionnaires:

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique que la phase COVID a incité la Municipalité à agir rapidement pour établir des espaces d'interaction sociale à l'extérieur. La réflexion autour de la rue du Midi et la rue Beau-Séjour s'inscrivait dans ce cadre. La Municipalité entend que les objectifs ne sont pas atteints. Elle comprend qu'il faut faire la balance entre l'avis des nombreux habitants vivant au centre-ville et les noctambules. Les éléments remontés par les pétitionnaires vont être travaillés par la Municipalité. Elle relève qu'en période hors COVID, la Municipalité a pour habitude de consulter les habitants en amonts du déploiement des installations prévues. Durant la situation sanitaire liée au COVID, le Canton a assoupli les procédures à suivre pour les installations urbaines en permettant notamment d'agir rapidement. Cela a eu pour conséquence que la Municipalité n'a pas toujours eu le temps de consulter les riverains. Elle donne l'exemple de la rue Près-du-Marché où une concertation a pu être faite avec les habitants avant la mise en place des mesures et il n'y a eu aucune contestation. La Municipalité va donc faire ce travail

Commission des pétitions

auprès des habitants de la rue Beau-Séjour. Madame la Municipale ajoute qu'il faut aussi tenir compte de la majorité silencieuse. Elle explique qu'un sondage des habitants de la Cité sur ces mesures de réduction des places de parc a montré que les deux tiers des habitants sont satisfaits. Elle s'engage à travailler sur un projet plus consensuel.

Madame Cohen précise que les aménagements visés par la pétition sont ceux que la Ville a fait installer, mais qui ne sont manifestement pas utilisés en journée.

Madame Andrist dit que du mobilier urbain a été installé sur les places de parc en face du Bar Tabac. Les noctambules qui quittent la terrasse de l'établissement public à sa fermeture viennent terminer leur soirée sur le mobilier urbain de la Ville ce qui génère des nuisances sonores. Il y a notamment des appartements dont les chambres donnent sur ce mobilier et dont les habitants ne peuvent pas dormir. Par ailleurs une partie du mobilier urbain génère des bouchons. Enfin, les visites des personnes habitant le quartier ne trouvent pas de place de parc. Les aides à domicile trouvent aussi difficilement à se parquer ce qui les ralentit dans leur mission. Le mobilier urbain déposé à côté du banc en face de l'école de commerce du midi n'est jamais utilisé.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont vu passer un questionnaire avant que tout cela soit installé. Madame Andrist qui habite le quartier depuis 40 ans et Madame Cohen qui habite depuis 6 ans n'ont pas vu de questionnaire.

La même commissaire demande si les pétitionnaires ont été empêchés de collecter plus de signatures à cause du COVID. Il lui est répondu par l'affirmative. La saison hivernale n'a pas aidé non plus.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'à Beau-Séjour, les mesures vont être affinées.

Une commissaire dit qu'il faut prendre en compte les remarques des pétitionnaires sur le mobilier urbain à hauteur des pots d'échappement. Il en va de même pour les places de parcs, en prévoyant des places pour les personnes à mobilité réduite.

Un commissaire dit que les entreprises qui doivent livrer et déposer du matériel angoissent lorsqu'ils doivent intervenir chez des clients lausannois, parce qu'ils ne savent pas comment livrer leur matériel.

Une autre commissaire dit qu'il faut faire une mise au point sur les mesures prises pour aller dans le sens des pétitionnaires. Il faut notamment pouvoir disposer de macarons provisoires pour des visites de proches ou pour des livraisons.

Délibération

Un commissaire relève que les termes utilisés dans la pétition frôlent l'inconvenance, notamment le terme « racket ». Il relève que les résultats aux élections montrent que la majorité de la population soutien la réduction du nombre de places de parc. Dans la mesure où la municipale en charge de Finances et Mobilité a dit vouloir entendre les pétitionnaires, il propose un renvoi pour étude et communication.

D'autres commissaires s'expriment en faveur d'un renvoi pour étude et rapport-préavis.

La présidente est sensible aux arguments des pétitionnaires, mais comme Madame la Municipale a dit qu'elle allait faire des ajustements, elle se demande s'il faut faire un rapport-préavis. La communication permettra à la Municipalité de préciser ce qu'elle compte faire. Le traitement d'un rapport-préavis est long et que les ajustements pourraient être faits avant l'adoption du rapport-préavis.

<u>Vote</u>: Par 6 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Lausanne, le 26 avril 2021

La rapportrice : Paola Richard-de Paolis